



N° 126

# Lettre du castor

Janvier 2018

# T A D

## Destructions : suspendues



## Aéroport, pont : NON !

*Malgré une très belle et encourageante série de bonnes nouvelles, n'attendez aucun triomphalisme de notre part. Le crime environnemental commis par le CD45 qui a supprimé 10 ha d'Espaces boisés classés est sans précédent, au moins dans la Région Centre, depuis la tranchée de 110 ha dans la forêt de Montargis, due au même responsable, pour l'inutile A 19 que nous payons encore, la 2è plus chère et la moins fréquentée de France !*

*Il est bon que la justice nous ait donné raison : notre action en référé a permis de bloquer toute destruction... en attendant confirmation sur le fond. Il faut que ce mauvais coup soit le dernier... Le public qui fait confiance aux institutions doit constater qu'il s'est fait "rouler dans la farine" : un massacre d'EBC a été commis irréversiblement hors délai, hors infos, hors mesures de protection prescrites, sans que l'Etat ne bouge !*

*L'arrêt du projet de Notre-Dame-des-Landes est aussi déterminant : il montre la sortie possible concernant les autres GPII rejetés. Raison et courage ont été nécessaires pour assumer ce que les tenants du vieux monde allaient inmanquablement dénoncer comme une "défaite de l'autorité". Les citoyens ne veulent plus céder leurs droits à des "autorités" qui piétinent leurs propres lois au profit de projets dictés par les lobbies.*

*Nous avons appelé M. Gaudet au courage de mettre fin à ce mauvais projet que le Loiret traîne comme un boulet depuis 21 ans. Absence de consensus et rebond sans fin des controverses caractérisent les projets sans avenir, a relevé le premier ministre. Ce que nous doivent nos élus, ce n'est pas de prolonger le passé, mais de se projeter dans le futur à long terme des territoires pour y préparer la planète heureuse de nos petits-enfants...*

**Après l'abandon de Notre-Dame-des-Landes...**

- Page 2

**LE MASSACRE SUSPENDU PAR LE TRIBUNAL**

- Page 3

**PROJET "CARRIÈRE DE L'ETANG" : A N'Y RIEN COMPRENDRE !**

- Page 4

# Après l'abandon de NDdL, la fin des "grands projets du passé" ?

Paris (AFP) – Les organisations de défense de l'environnement ont salué mercredi l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, appelant à ce que ce dossier serve d'exemple pour d'autres « projets du passé » qu'elles dénoncent.

« En abandonnant définitivement le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, la préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique prennent l'avantage sur les projets du passé », a commenté la Fondation pour la nature et l'homme (FNH, ex-fondation Hulot) . « Gageons que cette issue, après 50 ans de tergiversations, nous amène à tourner la page de l'ère des grands projets inutiles », a-t-elle ajouté, estimant que « l'histoire de Notre-Dame-des-Landes devra servir de leçon ».

« Nous espérons que ça ouvre une nouvelle ère qui va questionner les projets qui sont dans les cartons depuis des années mais qui ne correspondent plus au nouveau modèle de développement que nous devons inventer, pour par exemple mettre en oeuvre l'Accord de Paris sur le climat », a de son côté déclaré à l'AFP Pascal Canfin, directeur de WWF, évoquant notamment la Montagne d'or, gigantesque projet industriel d'extraction de l'or en forêt guyanaise.

## MARDIEVAL A APPELÉ MARC GAUDET A FAIRE PREUVE DU MÊME COURAGE QUE NOTRE PREMIER MINISTRE, ET A RENONCER AVANT QU'IL SOIT COMPLÈTEMENT ENLISÉ AU PONT ENVISAGÉ DEPUIS TROP LONGTEMPS ENTRE MARDIÉ ET DARVOY



En accédant à son petit "pouvoir", Marc Gaudet a hérité d'une superbe "patate chaude" qui ne manquera pas de plomber son passage à la tête du Loiret : la déviation, dite de Jargeau, un projet routier "has been" ayant déjà contribué, lui, dans le non-droit des institutions, à la destruction navrante de 10 hectares d'Espaces boisés classés ; et pour lequel la première décision de justice a été de bloquer les destructions de l'environnement.

C'était le moment de faire preuve de grandeur. Hélas, sa réaction est pitoyable : il s'agit pour relancer la menace de faire capoter le projet Région/SNCF de remise en service d'Orléans-Châteauneuf, au prétexte que celui-ci serait dépendant de la déviation. "Fake news" caractérisée que personne ne prend au sérieux ! (Voir page 4)

## NDdL : le grand festival des hypocrites !

### Perte de l'autorité de l'Etat ? Mais c'est quoi, cette autorité ?

Les politiques défenseurs ce GPII ont hurlé que le gouvernement avait "baissé culotte devant une poignée de zadistes" ! Paradoxe, ceux qui ont le plus utilisé cet argument sont ceux qui, au pouvoir, avaient "roulé des mécaniques"... sans être capables de solutionner quoi que ce soit ! Et leurs opposants n'étaient pas que quelques marginaux : ils n'auraient pas pu résister s'ils n'avaient pas eu un soutien très fort de réseaux nationaux... Et de plus en plus, de l'opinion publique.

Dès l'école, on apprend que l'autorité (des profs, notamment) ne peut se fonder que sur la vérité, l'écoute et le consensus. Or, moyennant des processus décisionnels dévoyés, on tente de nous imposer sans transparence des projets sans réelle utilité, sans alternatives... Et on dénigre les oppositions. Dans ces conditions, l'autorité se transforme en... obstination vouée à l'échec.

### Insupportable, le "non droit" ? Enfin, ça dépend quel non-droit !

Pourtant, c'est dans ce même grand ouest que des "bonnets rouges" ont détruit clandestinement ou ouvertement des coûteux portails dédiés à la "Taxe poids lourds" ; ont ruiné un projet public mis en place par l'état UMP ; ont conduit à l'indemnisation énorme, aux frais des contribuables d'une "pauvre" boîte privée étrangère... Mais ceux-là, on ne les a pas traînés devant les tribunaux, sauf erreur ? Et puis, le "non-droit", il y a bien des élus qui le pratiquent eux-mêmes, soit individuellement (Balkany, Cahuzac, Fillon...), soit comme exécutifs de collectivités : suivez mon regard...

### Des besoins qui s'envolent ? Ou le besoin d'économiser la nature ?

Certains en veulent plus, encore plus, toujours plus... Les lobbies encouragent les élus à se valoriser dans des GPII... qui ne peuvent faire consensus si ils sont fondés sur des prévisions de "besoins" manifestement surévaluées. Car la société a désormais intégré la préoccupation écologique, et elle refuse de voir sans cesse fractionné et amputé son précieux patrimoine naturel et paysager pour des comforts illusoire... et pour les profits des "majors"...

NDdL indispensable pour le Concorde ? Oui, mais le Concorde ne l'était pas, on vit très bien sans lui !

Suite de nos actions contentieuses (voir LdC précédentes)

# LE MASSACRE SUSPENDU PAR LE TRIBUNAL

## LE PREMIER JUGEMENT INTERVENU CONCERNANT CE PROJET NOUS DONNE RAISON : IL SUSPEND L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL QUI AVAIT PERMIS LES DESTRUCTIONS D'ESPÈCES ET DE MILIEUX PROTÉGÉS !

Pour la première fois depuis que la justice nous est accessible (avant la D.U.P., nos recours étaient déclarés irrecevables, au prétexte que le conseil général n'avait pris aucune décision !), un jugement est prononcé et il nous donne pleinement raison. En effet le "référé-suspension" déposé par MARDIEVAL le lundi 11 décembre, visant cet arrêté préfectoral du 11 juillet contre lequel un recours avait été introduit le 24 octobre, aboutit favorablement et **bloque notamment toute nouvelle déforestation comme celle que vient de commettre sauvagement le couple CD45/ONF sur 10 hectares au Bois des Comtesses**. Les dérogations étant neutralisées, les espèces protégées et leurs milieux, notamment forestiers, mais aussi ligériens, retrouvent toutes leurs protections légales... Ce coup d'arrêt devra être confirmé par le jugement du recours sur le fond. Mais ce n'est pas demain la veille : depuis octobre, la préfecture n'a pas encore su produire un mémoire en défense : elle peut mettre à nouveau cinq mois au lieu des 60 jours assignés ; et le tribunal peut y rajouter plus de six mois avant de convoquer une audience et juger...

**Tout cela augure bien de la suite, même si la bataille juridique ne fait que commencer** : un jugement très important, celui qui doit porter sur le fond de notre recours contre la D.U.P. elle-même, qui remonte à novembre 2016, devrait enfin intervenir "au premier trimestre 2018"... Cette attente commence d'ailleurs à être intrigante. Dans ce recours, nos arguments sont nombreux et sévères, certains devraient être décisifs. Mais quel que soit le jugement, il faut s'attendre à un appel du perdant. Voire par la suite à un pourvoi en cassation auprès du Conseil d'Etat ! D'où l'importance de cette suspension. Puis il y aura le jugement sur le fond du recours ayant fait l'objet du référé dont il est question.

**Nous réservons plein d'autres mauvaises surprises à nos adversaires...** Le 25 janvier, nous avons déposé un nouveau recours assorti d'un référé-suspension, cette fois-ci contre un arrêté préfectoral vieux de 16 mois... Mais jamais publié au recueil des actes administratifs du Loiret ! Cet AP a servi à couvrir les destructions du Bois des Comtesses, son blocage verrouillerait toute possibilité de détruire aussi les beaux bois de Latingy à Mardié. Bois dans lesquels se trouve la fameuse aire de Balbuzards pêcheurs qui sera à nouveau filmée par BalbuCam à partir du 15 mars...

Notre vigilance se renforce, et les actions illégales du Conseil départemental donneront lieu non seulement à des répliques sévères, mais peut-être même à des poursuites pénales directes ou de la part de propriétaires abusés...

Sylvie David-Rousseau, vice présidente, et Sylvie Boillon, secrétaire de MARDIEVAL, à la sortie du Tribunal administratif



## Sylvie s'est battue contre l'aéroport : elle nous confie ses espoirs...

**L'abandon du projet NDdL dépasse en onde de choc la force de la décision.**

**Enfin la chape de plomb des non-dits s'écroule** : les journalistes écrivent, les conférences s'organisent, les émissions se suivent. **Ainsi, on découvre** que les processus démocratiques seraient viciés ; que bon nombre de projets locaux de bitumage seraient inutiles et ne satisferaient que quelques décideurs locaux, au détriment de l'intérêt général ; que la petitesse de vue des territoires s'analyserait au niveau microcosmique et sur du court terme avec des objectifs peu glorieux : attirer les clients d'une zone commerciale voisine, piquer les entreprises d'un département connexe à coup de subventions, balancer sur les autres bourgs, à quelques kilomètres, les camions et voitures de deux bouchons/jours etc...

**Avec à chaque fois une seule victime muette, l'environnement** : une zone humide, un paysage remarquable, un territoire de biodiversité, une promenade, un espace de sérénité... Tout ce qui nourrit les âmes et dont on a tellement besoin. Que va-t-il nous rester, sinon des trottoirs, des tours, des carrières, des engins, des zones commerciales, des parkings, le bitume, l'agitation, la violence de l'urbanisme à chaque pas ?

**Une vision claire, d'intérêt général et durable va-t-elle enfin nourrir leurs... non, nos projets pour construire un XXIème siècle "nature friendly" ?**

# PROJET "CARRIÈRE DE L'ETANG" : A N'Y RIEN COMPRENDRE !

Le 22 janvier 2018, le second jugement de la Cour administrative de Nantes est tombé. Cette fois en notre défaveur. Nous devons avouer que sur le point principal du débat, c'est vraiment à n'y rien comprendre.

*Grosso modo*, en forçant la modification du PLU de Mardié pour y imposer la carrière au lieu d'y préserver les protections du SCOT, le préfet l'a rendu illégal, mais de toute façon c'était le POS d'avant qui était applicable lors du dépôt de la demande (à moins que ce soit le RNU) et il permettait la carrière sous certaines conditions... Mais en fait une carrière comme une centrale nucléaire n'en auraient rien à cirer des directives du SCOT... Bref, à force d'aligner des arguments juridiques divergents, peu cohérents, voire vides... on peut tout dire et son contraire. Loin des réalités, à n'y rien comprendre, et à se demander si même les "hommes de loi" savent encore de quelle **réalité** ils parlent...

**Nous, nous proposons une lecture beaucoup plus simple des faits :**

Lorsque la Ligérienne a déposé sa demande en juin 2009, **le SCOT avait déjà été élaboré et approuvé**. Le carrier comme le préfet ne pouvaient absolument pas ignorer toutes les prescriptions précises qui y figuraient concernant la préservation des zones naturelles et agricoles de la coupure verte à l'est de Mardié, **désignées nommément**; et l'obligation légale du préfet était de veiller à ce que ces dispositions protectrices, soulignées par un des deux commentaires lors de l'avis favorable par la commission d'enquête du SCOT, et confirmées par le président de l'Agglo dans un courrier produit dans les recours, soient transcrites dans les documents d'urbanisme et s'imposent dans les communes concernées. L'argutie selon laquelle "*une carrière de la Ligérienne Granulats*" ne figurerait pas en toutes lettres dans la liste des aménagements soumis aux directives du SCOT est purement **scandaleuse**. Et nous avons bien compris que piquer le sable de Mardié pour alimenter l'expansion urbaine de Paris importait beaucoup plus aux préfets que de veiller à la tranquillité des habitants et à la préservation d'une coupure verte dont ils n'ont exactement "*rien à cirer*"... pour rester polis.

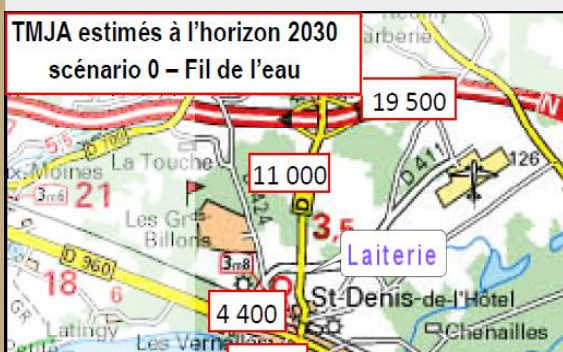
## LE PROJET FERROVIAIRE ORLEANS-CHATEAUNEUF POURRA SE FAIRE, MALGRE L'AVENIR PLOMBE DE LA "DEVIATION DE JARGEAU", ET EN DEPIT DE L'INTOX RELANCEE PAR MARC GAUDET !

**Faut-il que le Conseil départemental soit aux abois pour que Marc Gaudet relance avec médiatisation à l'appui son "intox" concernant la prétendue dépendance du projet ferroviaire Orléans-Châteauneuf de son projet routier de déviation et pont, dite "de Jargeau" !**

Rappelons d'abord que les opposants à la déviation, comme les écologistes du Loiret, ont toujours apporté leur plein soutien au projet ferroviaire. Tandis que le CD45, drogué aux transports routiers, ne l'a jamais soutenu, n'a jamais envisagé d'y mettre un sou, et faute d'avoir pu détourner le financement du projet, mendie des subsides de la Région pour sa déviation routière...

Les incertitudes majeures pesant sur l'avenir du mauvais projet départemental, notamment les objections de l'Europe, et maintenant les obstacles judiciaires, s'exposent depuis longtemps sur la place publique : SNCF réseau ne pouvait les ignorer et n'avait aucune raison d'y inféoder son propre projet technique. Seul le CD45 tente de faire croire à une "dépendance".

Car si l'on regarde les problèmes de franchissement de la voie ferrée avec objectivité, c'est-à-dire sans croire les faux chiffres de trafic allégués par le CD45, **rien n'empêche de réaliser le projet SNCF sans la déviation**. (A charge pour le département de réaliser ses franchissements si un jour par malheur elle se faisait). Jamais il n'y aura 20 000 véhicules/jour sur la RD921 au droit de l'actuel passage à niveau de Saint-Denis-de-l'Hôtel comme il a tenté de le faire croire.



Entre la tangentielle et ce bourg, le trafic actuel est d'environ 10 500 v/j, et SORMEA ne prévoit pas plus de 11 000 v/j à l'horizon 2030.

Ces trafics se fractionnent à partir du carrefour de la laiterie : beaucoup s'y arrêtent ; beaucoup se dirigent au sud vers les autres établissements industriels, presque tous situés au nord de la voie ferrée ; ou vont à l'usine Mars vers l'ouest. Ce ne sont donc que 4 400 v/j (et non 20 000 v/j) qui, en l'absence de déviation, concerneraient ce franchissement en 2030, selon l'étude SORMEA commanditée par le CD45 lui-même (page 14/20).

Un trafic équivalent au trafic actuel tout à fait admissible sur un passage à niveau (PN 107) que la SNCF n'a d'ailleurs pas prévu pour le moment de remplacer par un dénivelé...

Néanmoins, par souci de sécurité, un passage "en trémie" y paraîtrait souhaitable quoi qu'il en soit.

Il pourrait y être réalisé dans le domaine public, a priori sans difficultés particulières, sans longues études ni procédures complexes, à un coût de l'ordre de 2 000 000 €. Concernant un projet de 200 millions, cela rentrerait normalement dans la marge des "imprévus" provisionnée au bilan.

Quant au passage à niveau de Mars (PN106), il n'y aurait aucune raison de le fermer sur cette bretelle à faible circulation.



association MARDIÉVAL

Site internet : <http://le-castor-enerve.fr> Contact : [le-castor-enerve@orange.fr](mailto:le-castor-enerve@orange.fr)  
Blog naturaliste Loire & biodiversité : <http://www.loire-et-biodiversite.com/>  
Balbuzards pêcheurs en direct : <http://www.balbuca.com/fr/>

Membre de la Fédération

